



www.justice.gouv.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 janvier 2015

Le ministère de la Justice recrute : Inscriptions aux concours de magistrat jusqu'au 13 février 2015

Chaque année, le ministère de la justice recrute près de 200 candidats à l'exercice du métier de magistrat.

3 concours d'accès sont organisés pour des candidats au profil très varié : étudiant, fonctionnaire, salarié du secteur privé.



- **Le 1er concours destiné aux étudiants** titulaires d'un diplôme de niveau Bac+4 : voie d'accès principale à la magistrature (plus de 85% des effectifs en sont issus)
- **Le 2ème concours pour les fonctionnaires** depuis plus de 4 ans, qu'ils soient greffiers, lieutenants de police, inspecteurs du travail ou professeurs..., tous peuvent prétendre à devenir magistrat.
- **Le 3ème concours dédié aux salariés du secteur privé** exerçant depuis plus de 8 ans permet de se reconverter au sein de la magistrature.

La formation dispensée à l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) à Bordeaux dure 31 mois.

Elle est commune quel que soit le concours d'accès.

C'est une formation rémunérée.

L'ENM axe son cursus sur la mise en application des enseignements au travers de stages (70% du temps).

[Pour en savoir plus sur le concours, cliquer sur ce lien.](#)

Devenez magistrat

Une profession diversifiée à haute responsabilité : juge d'instruction, juge des enfants, juge d'instance, juge de grande instance, juge d'application des peines et substitut du procureur.

[Retrouvez des témoignages de jeunes magistrats en poste en cliquant sur ce lien.](#)

Contacts Presse :

Marina Georgiades : 01 44 77 64 84 / 07 50 60 16 62

Marina.georgiades@justice.gouv.fr

[@justice_gouv](https://twitter.com/justice_gouv)



